



**GALILEE**  
Asset Management

# RAPPORT DE VOTE ET D'ENGAGEMENT 2024



Exercice 2024



En tant qu'actionnaire des titres détenus au sein des OPCVM qu'elle gère, Galilee Asset Management exerce ses droits de vote après avoir étudié et analysé les résolutions issues des convocations aux Assemblées Générales annuelles des sociétés.

Galilee Asset Management vote aux Assemblées Générales notamment pour les résolutions suivantes :

- Les décisions les plus favorables aux meilleures pratiques ESG : les résolutions portant sur les aspects environnementaux et sociaux sont analysées au cas par cas, en veillant à respecter l'intérêt à long terme de l'actionnaire et en cohérence avec les engagements ESG de Galilee Asset Management.
- Les résolutions concernant la modification des statuts, l'approbation des comptes et l'affectation du résultat, la nomination et la révocation des organes sociaux, les conventions réglementées, les programmes d'émission et de rachat de titres de capital, la désignation des contrôleurs légaux des comptes.

## PRINCIPES DE VOTE

Depuis janvier 2005, Galilee Asset Management a élaboré une politique de vote fondée sur les recommandations de l'AFG sur le gouvernement d'entreprise, notamment les résolutions portant sur :

- Les augmentations de capital
- Les votes bloqués/résolutions groupées
- Les dispositifs anti-OPA (Offre Publique d'Achat)
- La limitation des droits de vote
- Les administrateurs non libres d'intérêt
- Le cumul des mandats
- L'absence de comité(s)
- La transparence des rémunérations, y compris les critères ESG

Néanmoins, dans tous les cas, les gérants exercent librement les droits de vote, en fonction du seul intérêt des porteurs de parts : ils peuvent ainsi naturellement déroger aux principes généraux de vote et ne pas suivre l'intégralité des recommandations émises par l'AFG.

Afin de prévenir et de gérer les situations potentielles de conflit d'intérêts et d'assurer la primauté de l'intérêt des porteurs et des mandants, Galilee Asset Management s'est dotée de procédures opérationnelles et déontologiques. L'intégralité de la politique de vote est disponible sur le site de Galilee Asset Management [www.galilee-am.com](http://www.galilee-am.com).

Galilee Asset Management dispose d'une équipe de gestion en charge d'étudier les résolutions des Assemblées Générales présentées par les dirigeants des sociétés dans lesquelles les OPCVM sont investis. Les personnes autorisées à exercer les droits de vote pour Galilee Asset Management et les fonds qu'elle gère sont : les dirigeants de la société de gestion ainsi que les gérants de portefeuilles en charge des fonds de la société de gestion. De manière générale, Galilee Asset Management vote pour les fonds dont Galilee Asset Management est la Société de gestion.



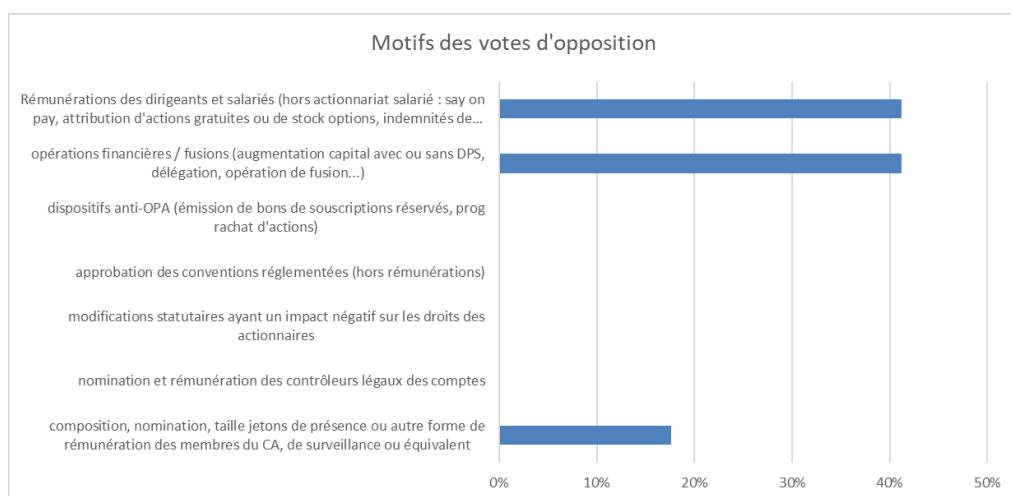
Au cours de l'année 2024, Galilee Asset Management a exercé les droits de vote lors de 38 Assemblées Générales de sociétés françaises.

Les droits de vote ont été exercés par correspondance et aucune assemblée n'a fait l'objet de délégation de pouvoir au Président de l'Assemblée de la société.

## VOTES D'OPPOSITION

Conformément à notre politique de vote, Galilee Asset Management a examiné les alertes émises par l'AFG dans le cadre de son programme de veille sur le respect de ses recommandations sur le gouvernement d'entreprise par les sociétés du SBF 120.

Sur les 38 Assemblées Générales qui concernaient au total 895 résolutions, Galilee Asset Management a formulé des votes d'opposition représentant 1,9% des résolutions et aucune résolution n'a fait l'objet d'abstention.



## CONFLITS D'INTERETS – APPLICATION DE LA POLITIQUE DE VOTE

Sur l'année 2024, Galilee Asset Management, société de gestion indépendante, n'a pas détecté de situation de conflit d'intérêt, dans l'exercice des droits de vote.

Elle fait appel à de la recherche externe. Elle n'est liée à aucun établissement financier en charge de l'intermédiation, de la recherche, ou d'une autre activité financière.

## INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS

Les porteurs de parts sont informés de l'exercice des droits de vote via les rapports annuels de l'OPCVM géré par l'équipe de gestion de Galilee Asset Management.

Ils peuvent également obtenir, sur simple demande, l'information relative à l'exercice des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'Assemblée Générale d'un émetteur pour lequel Galilee Asset Management a exercé ses droits.



# **GALILEE**

## Asset Management

Société de Gestion de Portefeuille  
Agrément par l'AMF N°GP 00-023 - ORIAS N°12068677

10, Boulevard Tauler 67000 Strasbourg  
120 Av. des Champs Elysées, 75008 Paris  
T +33 (0)3 90 22 92 60  
[www.galilee-am.com](http://www.galilee-am.com)

S U I V E Z - N O U S

